



Nouvelle classification et changement catégorie

Par **jojo4545**, le **03/05/2016** à **21:07**

Bonjour,

Suite à la nouvelle classification textile, je suis catégorie technicienne (dans mon contrat c est cette catégorie). Aujourd'hui mon coefficient est remplacé par niveau 4 correspond à la catégorie employée. Qu' est ce qui prédomine vu l incohérence ?

Cdt

Par **morobar**, le **04/05/2016** à **10:20**

Bjr,

Il n'y a guère d'incohérence, les salariés sont répartis en 3 groupes habituellement:

- * ouvriers
- * employés, techniciens et agents de maitrise (ETAM)
- * cadres.

Si la convention est étendue, l'employeur ne peut que s'y conformer.

Par **jojo4545**, le **04/05/2016** à **11:28**

Bonjour

Nouvelle classification niveau 1 à 4 ouvrier et employé 5 et 6 tam d où l incohérence.

Cdt

Par **morobar**, le **04/05/2016** à **18:54**

Si je lis vos propos, la classification 4 ne correspond pas à votre indication (1er message: Aujourd'hui mon coefficient est remplacé par niveau 4 correspond à la catégorie employée.).
Ce qu'il faut faire:

- * vous prenez la définition de votre ancien intitulé
- * vous éprouchez la nouvelle classification en vue, vraisemblablement, de retrouver la même définition ou similaire
- * vous réclamez auprès de l'employeur la correction correspondante.